

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 03 août 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 03 août 2015 à 18H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Absents : MM. BELHACHE – SANCHEZ – LEVEJAC - SABATA.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- REPAS CANTINE SCOLAIRE.

M. le maire indique à ses collègues l'obligation pour la commune de désigner un nouveau prestataire pour la livraison des repas cantine à partir de septembre 2015.

Après consultation, il s'avère que la société « Occitanie Restauration » domiciliée à SOUAL (Tarn) a fait la meilleure proposition au tarif de 2,795 € pour un contrat de trois ans.

A cet effet, le maire propose à ses collègues de ne pas modifier le prix des repas pour la rentrée de septembre 2015, actuellement fixé à 3,30 €.

Une réflexion sera engagée après un an de fonctionnement avec cette nouvelle société pour une éventuelle révision à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Accord unanime du conseil municipal.

- APPROBATION MODIFICATION ET REVISION P.L.U.

M. le maire informe ses collègues qu'à la suite de l'enquête publique et du rapport favorable du commissaire enquêteur, le conseil municipal doit maintenant approuver la modification et la révision du P.L.U. ainsi que le nouveau zonage d'assainissement.

Accord unanime du conseil municipal.

- SUBVENTION AGGLO TERRITOIRE.

Comme pour 2014, Carcassonne Agglo a informé la commune qu'elle dispose d'un crédit de 600 € à répartir entre les associations locales au titre de subventions de fonctionnement.

Pour 2015, M. le maire propose d'attribuer à la chorale « Les Cigalous » 200 €, à l'Aurore Bouliste 200 € et à l'A.C.C.A. 200 €.

Accord unanime du conseil municipal.

Les associations concernées seront informées, afin de constituer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agglo.

- RENEGOCIATION DETTE.

M. le maire informe l'assemblée qu'il a sollicité la Caisse d'Epargne afin de mener une étude sur une possible renégociation de la dette communale eu égard aux taux d'intérêt.

En fait, il s'avère que les conclusions de cette étude, compte tenu de certaines contraintes, ne présentent pas assez d'intérêts en termes de gain financier.

Aussi, M. le maire propose à ses collègues de ne pas donner suite. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du maire.

- GENS DU VOYAGE.

M. le maire indique que la commune a été destinataire de documents établis par Carcassonne Agglo, sur la réglementation en matière d'accueil des gens du voyage.

Cette réglementation préconise à la commune de prendre un arrêté municipal qui renforcera juridiquement les dispositions au regard de la gestion de ce type de problème.

Accord unanime du conseil municipal pour autoriser le maire à prendre cet arrêté.

- QUESTIONS DIVERSES.

○ Aire agricole.

Concernant la future transformation de l'aire agricole qui deviendra exclusivement une aire de remplissage, le maire propose que ce nouvel équipement soit installé à l'emplacement sur lequel il était, il y a quelques années, avant la création de l'aire agricole actuelle, c'est-à-dire le long de la route de Villarzel, au droit du réservoir.

Avis favorable du conseil municipal.

○ F.P.I.C.

M. le maire rappelle à l'assemblée la décision prise par le conseil municipal sur la répartition du F.P.I.C. et la somme affectée à la commune soit 24 707 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette somme, il y a lieu de présenter une demande de financement auprès de Carcassonne Agglo.

Il propose l'opération « Remplacement candélabres » à la rue du Pays-Bas, d'un montant de 31.401 €.

Accord unanime du conseil municipal.

○ Immeuble « Bibliothèque ».

M. le maire informe les conseillers des contacts qu'il a eu avec l'agence immobilière ArteVivandi de Villalier qui propose un mandat de vente de l'actuelle bibliothèque plus un garage communal.

Cette agence fait deux propositions :

- Vente bibliothèque + garage ⇨ 99 000 € avec une commission de 5 000 €,
- Vente bibliothèque seule ⇨ 74 000 € dont 4 000 € de commission.

Accord unanime du conseil municipal pour autoriser le maire à signer le mandat.

○ Immeuble « TREBUCHON ».

Rendant compte de l'entretien qu'il a eu avec Mme Sophie MITJANA, kinésithérapeute au centre médical qui souhaite développer son activité, le maire informe l'assemblée qu'un accord de principe a été trouvé pour son installation dans la maison « TREBUCHON » à compter du 1^{er} janvier 2016.

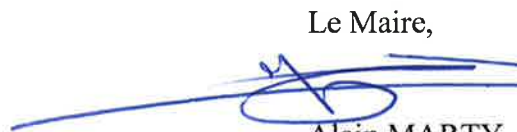
De ces accords, il en ressort que Mme Sophie MITJANA prendra à sa charge tous les frais (eau, électricité, ménage...) liés à la gestion du bâtiment.

Aussi, il propose de maintenir le montant du loyer actuel qui s'élève à 700,07 €.

Accord unanime du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19 h 45.

Le Maire,


Alain MARTY

